

Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 28 décembre 2022

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL a présidé le Conseil des Ministres, ce mercredi 28 décembre 2022, à la Gouvernance de Tambacounda.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a remercié les populations de la région de Tambacounda, les élus et les autorités administratives pour leur mobilisation exceptionnelle et leur accueil chaleureux à l'occasion de sa tournée économique dans la région. Cette visite est marquée par des inaugurations d'infrastructures publiques (routes, voiries, éclairage public, centrale électrique, caserne militaire...), la tenue de ce Conseil des ministres délocalisé, suite au Conseil Présidentiel territorialisé, en présence des membres du Gouvernement et des forces vives de la région.

Le Président de la République a rappelé au Gouvernement, la nécessité d'asseoir sur l'étendue du territoire national les bases d'un développement durable à partir des potentialités et de l'expression des besoins territoriaux (au niveau des communes, départements et régions) en termes d'investissements publics et privés.

Le Président de la République a relevé que le Conseil Présidentiel de Développement, territorialisé, a permis, sur la base du rapport de la Conférence territoriale présenté par le Gouverneur, d'avoir une évaluation exhaustive des investissements de l'Etat dans la région de Tambacounda sur la période 2013- 2022.

A partir des avancées significatives constatées et des besoins sectoriels révélés par les acteurs territoriaux, le Gouvernement, dans la dynamique du Plan Sénégal Emergent (PSE) a élaboré un Programme d'investissements prioritaires (PIP) régional (triennal 2023-2025) articulé autour des seize (17) orientations et décisions que le Chef de l'Etat a retenu :

1. le renforcement de la Sécurité et du Désenclavement de la région ;
2. l'accélération de la relance des chemins de fer avec l'édification d'un port sec et/ou d'une gare des gros porteurs à Tambacounda ;
3. la réalisation de l'Université du Sénégal oriental ;
4. la construction des hôpitaux de Tambacounda et de Bakel ;
5. la reconstruction et Modernisation de l'Aéroport de Tambacounda, des aéroports de Simenti et Bakel (concernant la réhabilitation de leurs pistes) ;
6. le développement de l'Artisanat, de la Culture et du Patrimoine, du Tourisme et des infrastructures sportives (avec la construction de stades et de plateaux sportifs multifonctionnels modernes à Bakel, Goudiry et Koumpentoum);
7. le renforcement des aménagements urbains, de l'accès à l'eau (avec les projets transfert d'eau et la construction de forages multi villages), à l'assainissement et à l'électricité des populations avec les programmes d'équité sociale et territoriale (PUDC, PUMA, PNDL, PROMOVILLES, PACASEN.....) ;
8. l'amplification et l'extension des aménagements agricoles de la SODEFITEX et de la SAED;
9. le développement de l'Elevage et des activités agropastorales, préfiguration de la

- création de l'Agropole Est et d'un DAC dans le département de Koumpentoum;
10. l'intensification de l'Industrialisation de la région ;
 11. la préservation des ressources forestières et des écosystèmes (notamment ceux du Parc Niokolokoba, structure écologique et touristique dont le mode de gouvernance devra évoluer vers un PPP) ;
 12. la valorisation optimale des ressources minières (émergence d'un hub minier) et des potentialités des zones frontalières (avec une attention particulière à la dépollution et à la préservation de la Falémé, ainsi qu'au développement territorial de l'arrondissement de Kéniaba ;
 13. les mises en place fonctionnelles d'un Centre de formation professionnelle dans les départements de (Bakel, Koumpentoum et Tambacounda) et d'une Maison de la Jeunesse et de la Citoyenneté dans chacun des quatre (4) départements (Bakel, Goudiry, Koumpentoum et Tambacounda);
 14. la consolidation de la mise en oeuvre d'un Programme régional pour l'entrepreneuriat, l'insertion et l'emploi des jeunes et des femmes : « XEYU NDAW NI/spécial région de Tambacounda » avec l'accroissement des financements de la DERFJ, des quotas de recrutement spéciaux (1000 emplois cadre de vie et SONAGED) pour les quatre (4) départements et l'élargissement des possibilités de la convention Etat- employeurs ;
 15. la promotion et développement des investissements privés et des espaces de commerce : achever les travaux et rendre fonctionnel le marché sous régional des femmes ;
 16. l'accompagnement des initiatives socio-économiques et culturelles de la Diaspora originaire de la région ;
 17. l'accélération des affectations d'agents publics dans les secteurs prioritaires (santé, éducation, sécurité, eaux et forêts.....) et la mise en oeuvre d'un programme spécial de construction et de réhabilitation des infrastructures administratives de la région (notamment les Préfectures de Goudiry, Koumpentoum et Bakel, la sous-préfecture de Kéniaba et les centres d'incendies et de secours dans les chefs-lieux de département).

Ainsi, le Président de la République a validé le Programme d'investissements prioritaires (PIP) régional – ajusté- estimé à 500 milliards de FCFA sur la période 2023-2025, tenant compte de toutes les préoccupations exprimées par les populations des départements.

Dès lors, le Chef de l'Etat a indiqué l'impératif de consolider la dynamique de dialogue entre l'Etat et les acteurs territoriaux, pour faire de Tambacounda et sa région, une référence en matière de territorialisation des politiques publiques.

Le Président de la République a demandé, enfin, au Premier Ministre de faire le point mensuel en Conseil des Ministres sur l'état de mise en oeuvre sectorielle du programme de développement pour la région de Tambacounda.

Abordant la journée nationale de l'élevage et l'accélération du développement du secteur avec l'adoption du code pastoral, le Chef de l'Etat a évoqué la tenue à Tambacounda, de la Journée nationale de l'Elevage qu'il présidera ce jeudi 29 décembre 2022.

A cet effet, le Président de la République a rappelé la place primordiale du secteur

de l'Élevage et des productions animales, dans le développement économique et social du Sénégal et dans la promotion de notre souveraineté alimentaire.

Le Chef de l'Etat a demandé, à cet égard, au Gouvernement, d'asseoir l'émergence de toutes les filières du secteur, mais également d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement des cultures fourragères, ainsi que le déploiement des campagnes de vaccination pour préserver la santé du cheptel.

Le Président de la République s'est félicité de l'adoption, lors de ce Conseil des ministres du 28 décembre 2022, du projet de Code Pastoral, une innovation majeure dans la prise en charge optimale du potentiel économique du secteur de l'élevage dans nos stratégies d'émergence et de souveraineté alimentaire.

Au demeurant, le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de veiller, en cette période de fin de récoltes et de commercialisation des produits agricoles, à assurer un aménagement consensuel et une sécurisation des parcours de bétail sur l'étendue du territoire national.

S'agissant du climat social, de la gestion et du suivi des affaires intérieures, le Président de la République est revenu sur les sujets suivants :

- la démarche d'anticipation dans la lutte contre les feux de brousse avec la fin de l'hivernage coïncidant très souvent avec la multiplication des incendies et feux de brousse, qui causent de nombreux sinistres dans plusieurs localités du pays. A cet effet, le Président de la République a invité le Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, en relation avec le Ministre de l'Intérieur, de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour assurer la sensibilisation des populations et renforcer la mise en œuvre inclusive, de la stratégie nationale de lutte contre les feux de brousse.

- l'intensification de l'exécution des projets du secteur Eau et Assainissement en rappelant la nécessité de la sécurisation durable de l'approvisionnement en eau potable des populations, qui demeure une priorité de l'action gouvernementale. Par conséquent, le Chef de l'Etat a demandé au Ministre de l'Eau et de l'Assainissement de veiller en relation avec les acteurs et partenaires, à l'accélération, en 2023, de l'exécution des projets hydrauliques en milieu rural notamment et des branchements sociaux dans les zones urbaines et périurbaines.

A ce titre, le Président de la République a demandé au Premier Ministre d'organiser, courant janvier 2023, un Conseil interministériel sur l'hydraulique en vue d'accélérer la dynamique d'accès universel à l'eau potable avec l'intensification de l'exécution des projets du PUDC.

Le Chef de l'Etat a invité, enfin, le Ministre de l'Eau et de l'Assainissement et le Ministre en charge de la Prévention et de la Gestion des Inondations à présenter les axes et actions prioritaires définis dans le cadre de la finalisation du deuxième programme décennal (2023-2032) de Prévention et de Gestion des Inondations.

Dans sa communication, le Premier Ministre est revenu sur le suivi de la coordination de l'activité gouvernementale en évoquant :

- la mise en œuvre des conclusions du Conseil présidentiel territorialisé de Tambacounda ;
- le suivi de la mise en œuvre du plan national de lutte contre la vie chère.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

- le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur l'Unité mixte de coordination avancée (UMCA) de Tambacounda pour la gestion du paludisme et des événements de santé publique ;
- le Ministre des Transports aériens et du développement des infrastructures aéroportuaires a fait une communication sur le projet de fourniture de services et d'équipements relatifs à la modernisation technologique des aéroports et à la transformation digitale du tourisme et des transports aériens au Sénégal.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi portant Code pastoral ;
- le projet de loi modifiant la loi n° 2004-16 du 04 juin 2004 portant loi d'orientation agrosylvo-pastorale ;
- le projet de décret portant Code des marchés publics.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Papa Malick NDAO, Administrateur civil principal, est nommé Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire ;
- Monsieur Mamadou FAYE, Economiste, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP SA), en remplacement de Monsieur Mame Bounama SALL, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Idrissa DIOP, Titulaire d'un Master en Management des projets, est nommé Président du Conseil de Surveillance de l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande muraille verte, en remplacement de Monsieur Oumar BA, appelé à d'autres fonctions.

Fait à Tambacounda, le 28 décembre 2022

Par le Ministre du Commerce, de la Consommation et des Petites et Moyennes Entreprises,
Porte-parole du Gouvernement

Abdou Karim FOFANA